



Promesse d'embauche pour régularisation

Par **fafa75**, le **08/04/2017** à **07:48**

Bonjour,

Je suis algérienne rentrée dans le cadre d'un visa C en juin 2016 avant l'aboutissement du regroupement familial. Je suis en procédure de divorce avec mon mari résident algérien suite à des violences conjugales. Je n'ai pas d'ordonnance de protection.

Pour augmenter les chances de ma régularisation, je voulais savoir que risque un employeur en me fournissant une promesse d'embauche. Est-il tenu de m'engager si ma demande de régularisation est aboutie. À quoi est-il tenu juridiquement ? Puis-je utiliser cette promesse à des fins de régularisation et chercher du travail ailleurs ? Quelles sont les démarches qu'il doit faire dans le cadre de cette promesse.

Merci par avance.